

Conseil communautaire du 25 juillet 2014

Lieu : La Passerelle à Sainte Croix Vallée Française

Présents 15 : Jean Max ANDRE, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE, Pierre FESQUET, Pierre FOISY, Josette GAILLAC, Annie GOISET, Jean HANNART Emmanuel NGUYEN, Jean-Claude PIGACHE, Pierre PLAGNES, Serge POUGET, Noëlle PRATLONG, Denise SORIANO,.

Procuration 2 : Philippe GODE à Pierre FESQUET
François FAURE à Annie GOISET

Absents excusés 3 : Hélène BRUNETEAU
Vincent DELORY
Françoise SAINT-PIERRE

Présent non convoqué 1 : Anne-Marie BAILLOU

Secrétaire de séance : Denise SORIANO

Total des voix : 15 + 2 = 17

Le Président rend hommage à M. Roger VERDELHAN conseiller communautaire et conseil municipal de Saint Etienne Vallée Française décédé, une minute de silence est proposée en mémoire du disparu.

M. Crouzat, Maire de Saint Etienne Vallée Française, présente Mme Anne-Marie BAILLOU, conseillère communale dans l'ordre du tableau qui remplace le défunt au sein du conseil communautaire. N'ayant pas eu de convocation, Madame Anne-Marie BAILLOU ne peut participer aux votes du conseil.

1. Validation par le conseil communautaire des derniers comptes-rendus de conseil :

- PV du Conseil communautaire du 28 avril 2014
- PV du Conseil Communautaire du 2 juin 2014
- PV du Conseil Communautaire du 20 juin 2014

Adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

2. Présentation de l'évolution des dispositifs CBE/GAL :

Présentation par Sandrine MARMEYS du Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes (CBE). La synthèse de son intervention est jointe au compte-rendu.

3. Adhésion au projet du nouveau Groupe d'Action Locale (GAL) :

Suite à la présentation faite par le CBE, il est proposé de délibérer sur l'adhésion à un principe de préfiguration du futur GAL

DE_2014_105 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

4. Composteurs de quartier :

3 communes ont adhéré au projet de composteur de quartier : Saint Etienne Vallée Française pour 3 / Saint Martin de Lansuscle pour 1 / Le Pompidou pour 1. Proposition de délibération sur l'achat du matériel nécessaire au fonctionnement des composteurs. Imputation sur le budget des ordures ménagères.

DE_2014_106 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

5. SDEE : fonds de concours le Piboulio

Par courrier en date du 10 juillet 2014, le SDEE sollicite la communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours lié aux travaux d'électrification du projet de la salle polyvalente du Piboulio pour un montant de 2680.24 €.

DE_2014_107 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

6. Subvention DRAC : Contrats Educatifs Locaux

Le Président propose de valider la demande de subvention faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les actions programmées dans le cadre du contrat éducatif local (CEL) sur le territoire pour un montant de 1800.00 €. Cette somme est répartie comme suit :

- CEL cirque 100 €
- CEL éducation musicale 100 €
- CEL arts Plastiques 300 €
- CEL danse 400 €
- CEL stage danse hip hop 200 €
- CEL éveil musical 200 €
- CEL arts plastiques 300 €
- CEL chant choral 200 €

DE_2014_108 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

7. Dispositif mémoire vivante :

La commune de Sainte Croix Vallée Française mène une action sur son territoire, intitulée « chemin de mémoire » qui a pour but de réaliser un parcours audio-guidé sur l'histoire du village et de ses habitants. Dans le cadre du projet, il est décidé d'attribuer une subvention de 500.00 € à la commune de Sainte Croix Vallée Française. Cette somme sera versée au titre des subventions « tourisme : animation de village »

DE_2014_109 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

8. Répartition des subventions tourisme :

Une enveloppe de 5000.00 € a été votée au budget pour financer les actions portées par les Syndicats d'initiative. Suite à la dissolution des structures de Saint Croix Vallée Française et de Saint Etienne Vallée Française, nous n'avons pas à ce jour d'information sur les associations susceptibles de reprendre les projets conduits précédemment par les syndicats. Le montant des subventions sera défini après accord des communes concernées avec les associations support

9. Décision modificative sur le Budget Principal :

Lors de la dissolution des budgets station d'épuration et maison écologie des arts et des sports en 2013, il y a eu une erreur dans le transfert des reports pour un montant de 0.97 € :

- résultat clôture BP : +50 569.97 €
- résultat clôture STEP: - 7 643.14 €
- résultat clôture Piboulio : - 22 350.25 €

Total : **20 576.58 €**

Inscrit au budget 2013 et au compte administratif 2013 : **20 575.61 €**

Une décision modificative sur le budget principal est nécessaire.

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
21578 - 000	Autre matériel et outillage de voirie		0.97
001 - 00	Solde d'exécution sect° d'investissement	0.97	
TOTAL :		0.97	0.97

DE_2014_110 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

10. Admission en non valeur (redevance OM) :

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable. L'irrecouvrabilité de ces créances n'est cependant pas définitive, la trésorerie peut continuer à poursuivre les créanciers. Sont concernés les titres émis OM pour les années de 2005 à 2007 pour lesquels la Direction Générale des Finances Publiques nous demande à l'admission en non valeur. A noter que les non valeurs ci-dessous concernent le budget principal et le budget ordures ménagères.

Admission en non valeur			
Exercice	Référence	Budget	Montant
2005	T-7723973012	OM	125,00 €
2006	T-7723992612	OM	125,00 €
2007	T-7723983212	OM	126,00 €
Sous total OM			376,00 €
2007	T-900050000072	BP	126,00 €
2006	T900041000130	BP	125,00 €
2006	T90001000169	BP	125,00 €
Sous total BP			376,00 €
Total			752,00 €

Il est décidé de procéder à l'admission en non valeur des éléments ci-dessus pour un montant total de 752.00 €.

DE_2014_111 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

11. Régularisation du statut des parcelles ONF :

Vu les informations transmises par la Préfecture sur les modalités de soustraction, le Président propose de :

- confirmer la soustraction des parcelles à l'ONF
- s'engager à acheter l'équivalent de surface forestière
- placer ces nouvelles parcelles en gestion forestière auprès de l'ONF dans un délai d'un an.

DE_2014_112 : adoption : 17 pour 0 contre 0 abstention

12. Projet Eco-Hameau :

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Etienne Vallée Française a délibéré en date du 28 mai 2014 et s'est prononcé pour le renoncement au projet « Eco-Hameau » prévu sur son territoire et porté par la communauté de communes. Dans ce contexte, le Président souhaite qu'une décision de la collectivité soit prise afin de mettre fin à ce projet et de ne pas entreprendre l'étude de faisabilité.

DE_2014_113 : adoption : 12 pour 0 contre 5 abstentions

Questions diverses :

- **Copage : diagnostic agricole dans le cadre du PLUI**

Mme Clauzel informe le conseil communautaire du démarrage du PLUI. Une mission de diagnostic agricole a été confiée au Copage. Dans ce cadre, les agriculteurs du territoire de la communauté de communes ont été destinataires d'un courrier pour le recensement des propriétés agricoles. Une rencontre est prévue à l'automne.

- **SDEE : proposition d'adhésion à un groupement d'achat**

Le SDEE propose l'adhésion au projet, de lancement d'un marché pour choisir un maître d'œuvre et de la constitution d'un groupement d'achat dans le cadre notamment de la réalisation de travaux de mise aux normes des déchetteries. Le SDEE nous a transmis le projet de convention et demande à la collectivité la prise d'une délibération pour le 31 juillet 2014. Le Président souhaite avoir des informations complémentaires sur ce sujet et propose d'adresser un courrier au SDEE dans ce sens. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain bureau.

- **Devis réparation mitigeur bloc sanitaire camping le martinet : 1063.68 € TTC**

Malgré la vente prochaine du village de vacances du Martinet, il est nécessaire de maintenir un fonctionnement correct des équipements. Le Président souhaite porter à la connaissance des membres du conseil cette dépense indispensable.

- **Recrutement d'une stagiaire Terra Rural :**

Dans le cadre de cette action, une stagiaire sera recrutée pour 6 mois à partir de septembre 2014. Sa mission portera sur un diagnostic participatif auprès des producteurs, des consommateurs et des commerçants de Saint Etienne pour la mise en place de circuits courts (ventes directes, marchés de proximité...). A noter qu'une action, portée par la chargée de mission Terra Rural, est en cours pour organiser un déplacement à l'automne à destination des agriculteurs du territoire sur des expériences en agro-écologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.